

## Fiche de poste

Intitulé du poste		Professeur des écoles contractuel sur poste de remplaçant
Identification du poste	Cadre général	Assurer des missions d'enseignement dans une école maternelle ou élémentaire dans l'académie de la Réunion en qualité de professeur des écoles contractuel. L'enseignant contractuel est placé sous la double autorité de l'inspecteur de circonscription et de l'inspecteur responsable du pôle du remplacement.
	Missions	Le professeur des écoles contractuel exerce avec des enfants de la petite section au CM2. L'enseignement qu'il dispense est polyvalent. Ce sont les contenus et les situations d'apprentissage liés à tous les domaines d'apprentissage qu'il est amené à organiser et à conduire avec les élèves dans le cadre des programmes nationaux et des progressions de cycles de l'école (Programme pour l'école primaire : <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm</a> et programme pour l'école maternelle : <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/15/Special2/MENE1504759A.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/15/Special2/MENE1504759A.htm</a> )
	Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne expression orale et écrite en français</li> <li>- Expérience d'enseignement ou avec des groupes d'enfants appréciée</li> <li>- Connaissances sur l'organisation pédagogique et les programmes</li> <li>- Adhésion au principe de l'éducabilité de tous les enfants</li> <li>- Capacité à véhiculer les valeurs et les principes de la République</li> <li>- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles</li> <li>- Adaptabilité à des situations variées</li> <li>- Sens du travail en équipe</li> </ul>
Contexte administratif	Conditions d'exercice	Service s'organisant en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves auxquelles s'ajoutent l'obligation annuelle de service au prorata, soit environ 54 heures, répartie de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC) ;</li> <li>- 9 heures pour l'animation et les actions de formation continue ;</li> <li>- 3 heures pour les conseils d'école ;</li> <li>- 24 heures forfaitaires consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des élèves en situation de handicap, à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre cycles et la liaison avec le collège, à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des APC.</li> </ul>
	Nomination	Contrat à durée déterminée signé avec le rectorat (temps plein uniquement)
	Conditions de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire au minimum d'une licence. Le master MEEF sera apprécié.</li> <li>- Être titulaire d'une attestation de formation PSC1</li> <li>- Être titulaire d'un certificat de 50 m de natation</li> <li>- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions d'enseignement</li> <li>- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à un emploi dans la fonction publique</li> </ul>
	Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des candidatures sur l'application ACLOE : <a href="https://frontal.ac-reunion.fr/acloe/do/candidat">https://frontal.ac-reunion.fr/acloe/do/candidat</a></li> <li>- Sélection sur dossier puis entretien de recrutement</li> </ul> Le dossier est composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de motivation avec des coordonnées précises (mèl et téléphone)</li> <li>- Curriculum vitae</li> <li>- Copie du diplôme et attestations requises dans les conditions recrutement</li> </ul>
	Rémunération	Rémunération mensuelle nette pour un temps complet : environ 2300€ (hors éventuel régime indemnitaire et prélèvement à la source) Pour en savoir plus : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F461">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F461</a>
	Contact	recrutement1d@ac-reunion.fr
Formation et prise de poste		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de poste le 15 janvier 2024</li> <li>- Formation d'adaptation à l'emploi</li> </ul>